



Du bon usage de l'investissement thématique

1

L'investissement thématique, qu'est-ce que c'est ?



Il s'agit de stratégies d'investissement qui cherchent à bénéficier des **tendances majeures** à l'œuvre dans nos sociétés, en particulier le **changement démographique**, les **bouleversements technologiques** et le **changement climatique**, dont les effets vont se faire sentir sur le long terme.

Une stratégie thématique est un type d'investissement qui cherche à **capter ces grandes tendances**. Les gérants de stratégies thématiques doivent donc non seulement identifier une tendance porteuse, mais aussi et surtout définir un **univers d'entreprises** dans lesquelles ils peuvent investir pour en bénéficier.

Les stratégies thématiques ne doivent pas être confondues avec les stratégies sectorielles : **une thématique est plus large qu'un secteur**. Par exemple, le **vieillesse démographique** peut se décliner sous forme d'investissements dans des valeurs de **santé**, de **services financiers**, de **technologie**, etc.

2

Pourquoi investir dans les stratégies thématiques ?



a Source de performance potentielle

- Accès aux **sources potentielles de croissance future** ; c'est la croissance économique qui est source de performance boursière.
- Création par les gérants de thématiques **d'univers d'investissement** spécifiques définis sur la base d'une **recherche approfondie**.
- **Évolution rapide** des univers d'investissement thématiques, nécessitant l'intervention de spécialistes pour les gérer.

b Gestion du risque

- Les fonds thématiques sont gérés d'une manière différente des produits d'investissement traditionnels et présentent donc un **potentiel de diversification**.*

c Engagement

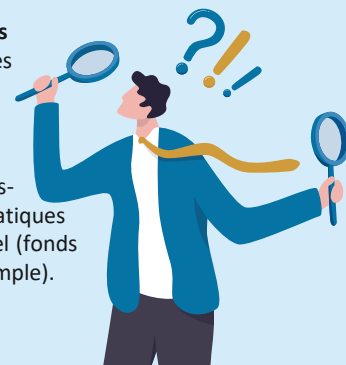
- Certains thèmes peuvent **faire écho aux sujets auxquels vous êtes sensibles** (par exemple l'éducation, la gestion de l'eau ou encore la transition énergétique) et vous permettent de **donner davantage de sens** à votre placement. Ces investissements permettent ainsi de mettre en phase vos attentes et celles des professionnels qui gèrent votre argent.

* La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.



Comment investir dans ces stratégies ?

- Vous avez le choix entre des thématiques larges (stratégies environnementales ou technologiques globales), ou plus spécialisées (par exemple technologies médicales, robotique, énergies renouvelables).
- Vous pouvez en tant que particulier décider vous-mêmes d'investir dans différents produits thématiques ou de confier cette répartition à un professionnel (fonds de fonds thématique ou gestion pilotée par exemple).



Les points d'attention

1. **L'intérêt d'une thématique est de bénéficier d'une source majeure de croissance potentielle future.** Il s'agit donc d'une forme de pari sur l'avenir et sur le développement de ces thématiques à long terme.
2. **Les stratégies thématiques s'appuient sur la croissance anticipée** et sont donc particulièrement vulnérables à des retournements de marché, en cas de déception sur la croissance. Il faut donc choisir un investissement thématique dans une perspective de long terme et rester serein lors des coups de vent sur les marchés.
3. **Les fonds thématiques peuvent être volatils**, il est donc préférable d'éviter d'investir après une période d'envolée des cours.
4. **La diversification* s'impose afin de ne pas être trop dépendant d'une même tendance de marché.** Par exemple, si vous avez investi dans un fonds lié aux bouleversements technologiques, un fonds spécialisé dans les entreprises de la chaîne de valeur alimentaire, par nature plus défensif peut permettre de réduire les à-coups de marché. De même, il est préférable de combiner un investissement dans une thématique liée au changement technologique avec des stratégies liées à l'environnement et/ou aux évolutions socio-démographiques.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un OPC.

Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : octobre 2024.

Amundi Asset Management Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

* La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.